

rence ayant été annoncée au prisonnier le 29 d'Août, dès ce jour même on l'a fait partir de Vienne, pour être transporté au Château de Spielberg en Moravie. Voici ce qui est mandé de Vienne à son sujet.

« L'affaire du Baron de Trenck, après toutes
 » les procédures qui l'avoient fait trainer en lon-
 » gueur, est terminée enfin définitivement. L'Im-
 » pératrice-Reine a jugé ne pouvoir lui donner
 » d'autre marque de sa clémence, qu'en le con-
 » damnant à une prison perpétuelle. La Sentence
 » prononcée contre lui le condamne en outre à
 » tous les dépens du procès, à acquitter toutes
 » les prétentions formées à sa charge, & à payer
 » quinze mille florins d'amende, destinés à des
 » œuvres de charité. Les richesses qu'il a amas-
 » sées, & qui montent à plus de deux millions
 » de florins, fourniront de reste de quoi satis-
 » faire à ces trois articles, & de quoi subvenir
 » à la dépense de son entretien, pour lequel
 » on lui a assigné un ducat par jour. Le Baron
 » de Trenck est un exemple singulier des excès
 » auxquels l'arrogance, dominée par un pen-
 » chant pervers, est capable d'entraîner. Né en
 » Esclavonie, d'une famille noble de cette Pro-
 » vince, un meurtre & quelques autres excès,
 » dont il fut accusé à seize ans, l'obligerent à
 » aller chercher du service en Pologne & en Russie,
 » où sa bravoure, qualité sur laquelle on doit
 » lui rendre justice, le fit parvenir au grade de
 » Major: mais cette qualité n'ayant point été
 » un titre auprès du Comte de Löwendahl, à
 » présent Maréchal de France, pour fermer les
 » yeux sur toutes les violences dont le Baron
 » de Trenck se rendit coupable, il fut arrêté,
 » & dégradé par grace, quoique par justice il
 » eut